

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget général,
- Approuve le compte administratif 2019 du budget général,
- Décide d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :  
section de fonctionnement – excédent : 155 000 €  
et section d'investissement – réserves : 250 182,17 €,
- Approuve l'attribution, pour l'année 2020, d'une subvention d'un montant de 98 euros par élève à la caisse des écoles,
- Approuve l'attribution d'une participation de 695 euros par élève aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Guillaume,
- Approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au CCAS,
- Approuve l'achat d'une remorque au prix de 3 000 euros,
- Approuve le déclassement sans enquête publique préalable d'une partie de la voie communale située 1, l'Etrape et sa cession au profit de Monsieur et Madame FLAGEUL Jacques moyennant le prix de 0.50 € du mètre carré H.T. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge des acquéreurs (1 vote contre : Christian Lucas – 4 abstentions : Josette Talbourdet, Philippe Sez nec, Yann Yobé et Yolande Rodrigues),
- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public,
- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,
- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement individuel,
- Prend acte de la présentation des délégations faites au Maire.